

Objet : *RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de sécurisation de la route départementale 206 (RD206) entre le chef-lieu et Chavonnettes sur la commune de Thoiry*

- date de convocation le 24 mai 2024
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente mai dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Cassin, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 34

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	
Barby	Christophe Pierreton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Dupier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 9

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Arthur Boix-Neveu à Marie Bénévise - de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Corinne Charles à Franck Morat - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 8

Stéphane Bochet - Alain Caraco - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Max Joly - Luc Meunier - Alain Thieffenat - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 30 mai 2024

délibération n° 090-24

objet **RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de sécurisation de la route départementale 206 (RD206) entre le chef-lieu et Chavonnettes sur la commune de Thoiry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Christophe Pierreton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry a approuvé son Schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmée (SD-ADAP) lors du Conseil communautaire du 13 juillet 2016.

La commune de Thoiry a informé Grand Chambéry de son souhait d'engager la seconde tranche de sécurisation la RD206 entre le chef-lieu et Chavonnettes, sur laquelle se trouve l'arrêt de bus Chavonnettes» desservi par la ligne 16 du réseau Synchro Bus.

A l'occasion de ces travaux d'aménagement, Grand Chambéry réalisera un quai bus au droit de cet arrêt.

Pour des raisons de cohérence et de bonne conduite de l'opération, il est proposé d'établir une convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et la commune de Thoiry.

Dans le cadre de cette convention, la commune de Thoiry sera le coordonnateur du groupement.

Le coût de l'opération est estimé à 159 219 € HT, dont 32 578 € HT pris en charge par Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie et de mobilité,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à une convention constitutive de groupement de commandes,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 123-16 C du Conseil communautaire du 13 juillet 2016 approuvant le SD-ADAP des services de transports en commun de Chambéry métropole et notamment la liste des arrêts et la programmation de mise en accessibilité des quais bus ciblés comme prioritaires,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention constitutive de groupement de commandes entre Grand Chambéry et la commune de Thoiry,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

090-24

Objet de l'acte :

RS - Approbation de la convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation de travaux de sécurisation de la route départementale 206 (RD206) entre le chef-lieu et Chavonnettes sur la commune de Thoiry

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte :

30 mai 2024

Annexe(s) :

CONVENTION CONSITUTIVE GROUPEMENT DE COMMAND
E THOIRY

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20240530-lmc1H31553H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H31553H1

Date de transmission en Préfecture :

04 juin 2024

Date de réception en Préfecture :

04 juin 2024

Date de publication sur le site internet:

mercredi 05 juin 2024